



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

2019 **RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ**

Edito



Michel CAPERAN
Président du SMBGP

Depuis le 1er janvier 2019, suite à un important travail avec l'ensemble des acteurs concernés, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau s'est considérablement transformé. Désormais compétent en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), il intervient pour le compte de ses membres : 2 Communautés d'agglomération et 6 Communautés de communes sur le bassin aval du gave de Pau, soit un territoire de près de 260 000 habitants, sur 147 communes traversées par près de 1 000 km de rivières principales. Cette évolution majeure dans l'organisation de la gestion des cours d'eau, où 11 syndicats de rivière historiques n'en forment aujourd'hui qu'un, s'inscrit dans une logique de solidarité, de mutualisation et de cohérence territoriale.

C'est ainsi que le Syndicat a récupéré la gestion et la responsabilité des 9 digues et 14 bassins écrêteurs de crue anciennement suivis par ces différentes structures.

Je tiens à remercier les 31 nouveaux élus, qui m'accompagnent, et qui représentent leur intercommunalité au Syndicat mixte du bassin du gave de Pau depuis le début de l'année. Après plus de 9 heures de débats, qui ont permis d'adopter 53 délibérations, lors de réunions toujours constructives marquées par la notion d'intérêt général, nous avons posé les bases d'un fonctionnement réactif et équilibré entre les territoires ruraux ou urbains ainsi qu'entre l'amont et l'aval. Ces décisions ont permis la réalisation d'un important programme de travaux et le lancement de nombreuses études préparant les interventions des années qui viennent, sur l'ensemble du territoire.

En parallèle de ces opérations, l'année 2019 a été marquée par la validation de la stratégie locale de gestion du risque inondation autour du territoire à risque important d'inondation de Pau. Les Préfets de Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées ont ainsi validé le projet que le Syndicat avait présenté en commission inondation de bassin Adour Garonne. Cette étape franchie, le Syndicat développera, dès 2020, le volet opérationnel de la stratégie.

Enfin, ce changement important dans notre organisation et nos modalités d'intervention ne pouvaient pas ne pas s'accompagner de l'information nécessaire à sa bonne appropriation par les acteurs du territoire, c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité développer le volet communication à l'attention du grand public comme des élus.

Je remercie également l'ensemble de nos partenaires, sans qui tous ces projets n'auraient pu être mis en œuvre et particulièrement l'agence de l'eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine dont le soutien important est indispensable à la bonne marche du Syndicat.

En parcourant ce rapport d'activité, vous pourrez consulter les principales actions menées en 2019. Elles s'inscrivent dans cette démarche d'évolution, où progressivement sont pris en compte, avec de nouveaux élus, une nouvelle politique et un nouveau périmètre, les enjeux de protection des populations face au risque inondation et de préservation des milieux aquatiques du gave de Pau et de ses affluents.

PAGE	4	1	LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU
	4	1.1	Contexte spécifique à l'année 2019
	4	1.2	Le périmètre du syndicat en 2019
	5	1.3	Les compétences du syndicat en 2019
	6	1.4	Les élus
	8	1.5	L'équipe
	9	1.6	Le bilan financier
	11	1.7	Les partenaires
12	2	BILAN DE L'ANNEE 2019	
	12	2.1	Gave de Pau
	12	2.1.1	Suivi annuel du gave de Pau
	13	2.1.2	Synthèse de l'état du gave de Pau en 2019
	14	2.1.3	Travaux réalisés sur le gave de Pau en 2019
	16	2.1.4	Etudes sur le gave de Pau
19	2.2	Affluents du gave de Pau	
	20	2.2.1	Synthèse des actions sur les affluents en 2019
	23	2.2.2	Bassin Beez-Ouzom
	23	2.2.3	Bassin Lagoin-Mouscle
	24	2.2.4	Bassin Ousse-Oussère
	24	2.2.5	Bassin Luz-Gest
	25	2.2.6	Bassin Neez-Soust
	26	2.2.7	Bassin Juscle-Hies
	26	2.2.8	Bassin Baïses-Luzoué
	29	2.2.9	Bassin Agle-Aulouze
	29	2.2.10	Bassin Geule-Henx-Clamondé
	29	2.2.11	Bassin Lâa-Geù
	29	2.2.12	Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval
30	2.3	Les ouvrages de prévention des inondations	
33	2.4	La stratégie locale de gestion du risque inondation	
35	2.5	Contacts avec les partenaires et autres missions	
36	2.6	Communication	
38	3	ORIENTATIONS 2020	



LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

1.1- Contexte spécifique à l'année 2019

Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) a connu une grande évolution à compter du 1er janvier 2019.

Pour rappel, du 30 juin 2015 au 31 décembre 2017, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau était constitué de 22 communes et 7 SIVU qui contribuaient au financement et participaient à la gouvernance de la structure. Ses compétences résidaient essentiellement dans l'assistance technique qu'il apportait à ses membres.

A compter du 1er janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), jusque-là exercée de manière volontaire par les communes, a été transférée automatiquement aux EPCI-FP. Les communes membres du SMBGP ont été substituées par leur EPCI-FP de rattachement (Communauté de communes du Pays de Nay, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté de communes Lacq-Orthez). Deux des 7 SIVU ont été dissous automatiquement car entièrement inclus dans le territoire d'un EPCI-FP.

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre de la démarche initiée par l'ensemble des EPCI-FP du bassin versant du gave de Pau aval, les syndicats de rivière, l'Etat, la Région, le Département et l'agence de l'eau et dont l'objectif était de proposer un schéma d'organisation cohérent à l'échelle du territoire dans lequel le SMBGP devait porter la compétence GeMAPI sur la plus grande partie du bassin dès le 1er janvier 2019.

Dans ce cadre et pour parvenir à cet objectif :

- le Syndicat intercommunal du gave de Pau, le SIVU de régulation des cours d'eau, le Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse, le Syndicat intercommunal de défense contre les inondations du Lagoin et le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau des Baïses ont chacun délibéré pour transférer, à compter du 1er janvier 2019, l'intégralité de leurs compétences au SMBGP, ce qui a entraîné leur dissolution au 31 décembre 2018

- la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), la Communauté de communes Lacq-Orthez (CLO), la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN), la Communauté de communes Nord-Est-Béarn (CCNEB), la Communauté de communes du Haut Béarn (CCHB), la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) et la Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) ont chacune délibéré pour approuver leur adhésion au SMBGP, l'extension de son périmètre, ainsi que ses statuts révisés.

Sur le plan technique, le SMBGP a également engagé une mutation afin de disposer d'une plus grande réactivité pour l'exécution des travaux et de se doter d'une capacité d'intervention mieux adaptée au fonctionnement changeant des cours d'eau. Pour cela, le Syndicat a divisé l'intégralité de son territoire en 4 lots géographiques suivant une logique en bassins versants d'affluents du gave de Pau.

Après appel d'offre, la plupart des lots disposent de 3 entreprises en génie civil (pour l'entretien des ouvrages de protection contre les inondations, les protections de berge et terrassements) et de 4 entreprises en génie végétal (pour les travaux de gestion environnementale des milieux aquatiques). Ces accords cadre permettent de générer des commandes au gré des besoins avec une plus grande souplesse et réactivité.

1.2- Le périmètre du Syndicat en 2019

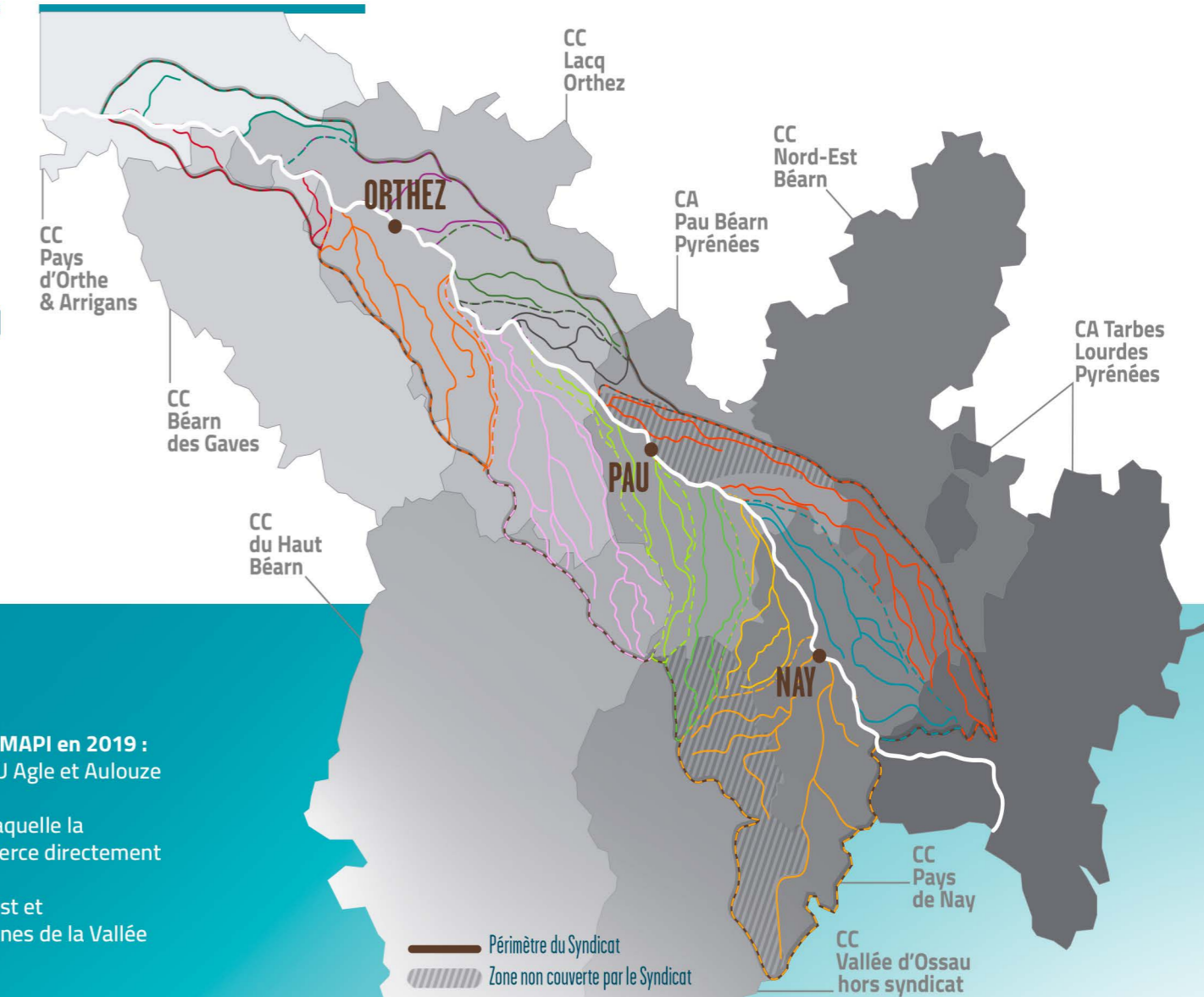
Depuis le 1er janvier 2019, le SMBGP est composé de 8 membres : la CAPBP, la CATLP, la CLO, la CCPN, la CCNEB, la CCHB, la CCPOA et la CCBG.

Le Syndicat intervient sur le bassin versant aval du gave de Pau. Il s'agit des cours d'eau principaux correspondant :

- au gave de Pau, depuis la limite avec les Hautes-Pyrénées, à Lestelle-Bétharram, jusqu'à sa confluence avec le gave d'Oloron à Cauneille, dans les Landes,
- à tous les affluents qui convergent vers cet exutoire.

Soit un territoire composé de :

- 900 km de cours d'eau
- 154 000 hectares
- 3 départements
- 2 Communautés d'agglomération (CA)
- 7 Communautés de communes (CC) (dont 6 adhérentes)
- 168 communes
- 260 000 habitants



A noter que le SMBGP n'exerce pas la compétence GeMAPI en 2019 :

- sur le sous-bassin Agle et Aulouze, sur lequel le SIVU Agle et Aulouze est compétent ;
- sur une partie du sous-bassin Ousse-Oussère, sur laquelle la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce directement la compétence GeMAPI ;
- sur les têtes des sous-bassins Beez-Ouzom, Luz-Gest et Neez-Soust, sur lesquelles la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau exerce directement la compétence GeMAPI.

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

1.3- Les compétences du Syndicat en 2019

Le Syndicat a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements ainsi qu'à l'Agence de l'eau.

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et relevant des missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Syndicat est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers. Ces opérations visent **toute action en lien avec la gestion des cours d'eau et de leurs milieux associés : études, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations.**

La GeMAPI exercée par le Syndicat n'enlève rien aux obligations des propriétaires riverains, publics ou privés, des cours d'eau. Hormis pour les 110 kilomètres de gave de Pau de notre territoire classés en Domaine Public Fluvial et gérés par l'Etat, **les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien régulier des cours d'eau jusqu'à la moitié du lit, dans le but de (article L215-14 du code de l'environnement) :**

- maintenir un profil d'équilibre assurant le libre écoulement des eaux
- contribuer au bon état écologique par enlèvement des embâcles, débris, atterrissements, par élagage ou recépage de la végétation en rive.

Le comité syndical s'est réuni 6 fois en 2019 pour environ 9 heures de débats et 53 délibérations

1.4- Les élus

Le Président :

Michel CAPERAN, conseiller municipal et adjoint au maire à la ville de Pau, conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les vice-présidents :

- Maïthé MIRASSOU, 1ère vice-présidente du Syndicat, Maire de la commune de Tarsacq et conseillère communautaire à la Communauté de communes Lacq-Orthez.
- Bernard ARRABIE, 2nd vice-président du Syndicat, Maire de la commune d'Angais et conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Nay.

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des 2 Vice-Présidents et de 6 membres élus parmi les délégués syndicaux :

Président
Michel CAPERAN CAPBP

1^{ère} vice-présidente
Maïthé MIRASSOU CCLO

2^{ème} vice-président
Bernard ARRABIE CCPN

Membres
Claude MORLAS CAPBP
Céline LEMBEZAT CCLO
Alain CAPERET CCPN
Bernard MASSIGNAN CCNEB
Bernard DUPONT CCPOA
Marc BEGORRE CATLP

Depuis le 1er janvier 2019, le **comité syndical** est composé de 32 délégués titulaires et de 32 délégués suppléants répartis comme suit :



Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) :

11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants



Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes Lacq-Orthez (CCLO) :

9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants



Communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) :

6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants



Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) :

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants



Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Les délégués syndicaux titulaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Monsieur CAPERAN Michel
Monsieur CHARRIER Bernard
Monsieur DENAX Jean-Marc
Monsieur DUDRET Victor
Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur LARRIEU Didier
Monsieur MALOSerge
Monsieur MORLAS Claude
Monsieur PEDEFLOUSRoger
Monsieur SOUDAR Bernard
Monsieur VERDIER Yves

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Monsieur ARRABIE Bernard
Monsieur CANTON Marc
Monsieur CAPERET Alain
Monsieur CASSOU Michel
Monsieur D'ARROS Gérard
Monsieur LAFFITTE Jean-Jacques

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN

Monsieur MASSIGNAN Bernard
Monsieur SOUSBIELLE Henri

COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ

Monsieur ARENAS-FAJARDO Michel
Monsieur CAMDESSUS Michel
Madame CANTON Encarnacion
Monsieur CAZALERE Jean-Pierre
Monsieur LABOURDETTE Michel
Monsieur LARROQUE Francis
Monsieur LAURIO Michel
Madame LEMBEZAT Céline
Madame MIRASSOU Maïthé

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES

Monsieur BEGORRE Marc

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Monsieur MADEO Hervé

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

Monsieur LALANNE Patrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Monsieur DUPONT Bernard

1.5- L'équipe

du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau est composée de 6 agents :

sous la présidence de **Michel CAPERAN**



Henri PELLIZZARO
Directeur



Julie PARGADE
Assistante administrative



Laureen VILLOT
Responsable administratif et financier

Anaïs BOUTIN
Animatrice de la SLGRI du bassin du gave de Pau et du Programme d'Actions et Prévention des Inondations



Eric LOUSTAU
Ingénieur GeMAPI



Luc BERNIGOLLE
Technicien GeMAPI

1.6- Le Bilan financier

Le SMBGP est un syndicat mixte dont les principales ressources financières sont constituées par les cotisations de ses membres et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine ou encore l'Europe.

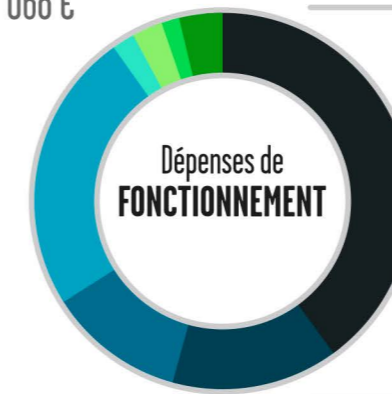
Accessoirement, des participations diverses peuvent également contribuer au budget du Syndicat lorsque des opérations sont menées pour le compte (et à la charge) de tiers.

L'exécution du budget 2019 du SMBGP s'élève à 2 699 971 € de dépenses. Les cotisations 2019 s'élèvent à 1 742 105 € (couvrant 64,5 % des dépenses effectuées). Les subventions obtenues pour les projets 2019 représentent 1 059 258,50 €.

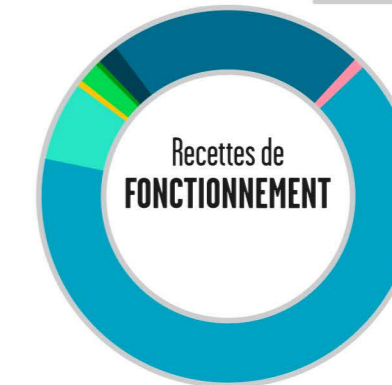
Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2019.

Fonctionnement

DEPENSES : 1 223 001 € / RECETTES : 2 651 069 €
RESULTAT : 1 428 068 €



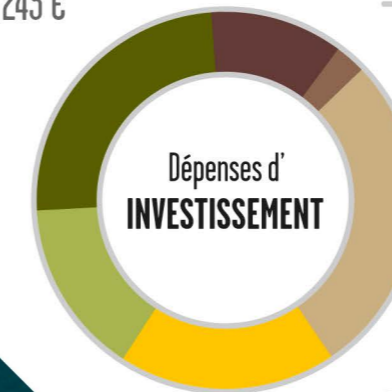
- 40% Travaux
- 14% Etudes
- 12% Fonctionnement général
- 24% Frais de personnel
- 2% Indemnités élus
- 2% Charges financières
- 2% Provisions semi-budgétaires
- 4% Opérations d'ordre



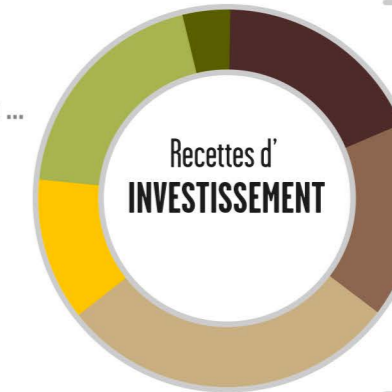
- 66% Cotisations des EPCI-FP
- 7% Subventions
- <1% Maîtrise d'oeuvre interne
- 2% Participation de tiers dans le cadre de convention
- <1% Atténuation de charges, parts sociales, etc.
- 2% Opérations d'ordre
- 22% Atténuation de charges, parts sociales et produits exceptionnels
- 1% Ecritures de régularisation

Investissement

DEPENSES : 1 476 970 € / RECETTES : 1 157 727 €
RESULTAT : - 319 243 €



- 10% Etudes
- 3% Matériel, véhicules, données IGN ...
- 28% Remboursement en capital des emprunts
- 18% Travaux pour le compte de tiers
- 15% Reversements CAT NAT / FCTVA
- 26% Ecritures de régularisations



- 18% Subventions
- 17% Participations de tiers (OPCT)
- 30% Ecritures de régularisation
- 12% FCTVA (OPCT et acquisitions en propre du Syndicat)
- 19% Excédent d'investissement
- 4% Opérations d'ordre

1.7- Les partenaires

La mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de l'espace rivière à la bonne échelle nécessite des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est la raison pour laquelle le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau s'appuie sur divers partenaires institutionnels et locaux.



L'Union Européenne, via son dispositif FEDER, finance également les opérations menées par le Syndicat.



Les services décentralisés de l'Etat - Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et des Hautes-Pyrénées, Office Français de la Biodiversité (OFB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - assurent leur rôle d'accompagnement technique, d'instruction des dossiers et de contrôle.

Les représentants des usagers - Chambres d'agriculture, Chambres de commerce et d'industrie et particulièrement la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ainsi que les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) - participent à l'élaboration des programmations et au suivi de certaines actions.

L'Agence de l'eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques participent régulièrement aux choix techniques proposés et accompagnent financièrement les études et les travaux. Sans leur soutien, de nombreux projets ne pourraient pas être concrétisés.

BILAN DE L'ANNEE 2019

Le territoire du SMBGP couvre plus de 900 km de cours d'eau principaux.

Parmi ces derniers, le gave de Pau, avec ses dimensions et son mode de fonctionnement, tient une place à part qui nécessite une approche spécifique et des moyens différents de ceux utilisés pour ses affluents.

C'est la raison pour laquelle la présentation qui suit est divisée en 2 chapitres :
le gave de Pau et les affluents.

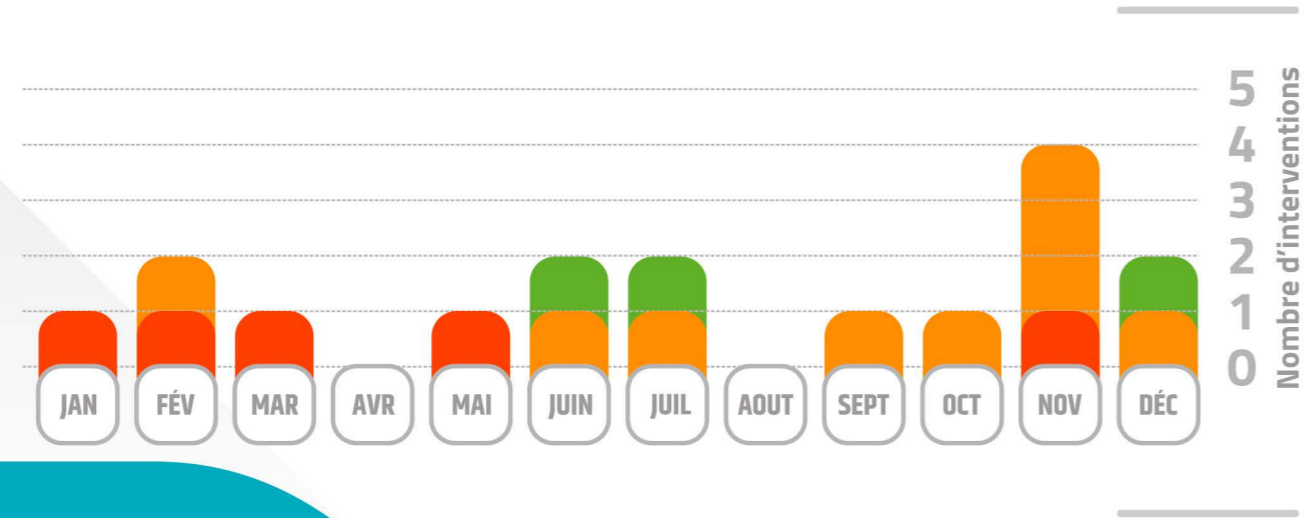
2. LE GAVE DE PAU

2.1.1- Suivi annuel du gave de Pau

Le gave de Pau fait l'objet d'un suivi via les observations de terrain effectuées par le service technique du Syndicat ainsi que par le biais des retours d'informations et de demandes en provenance des EPCI-FP, des communes et des riverains.

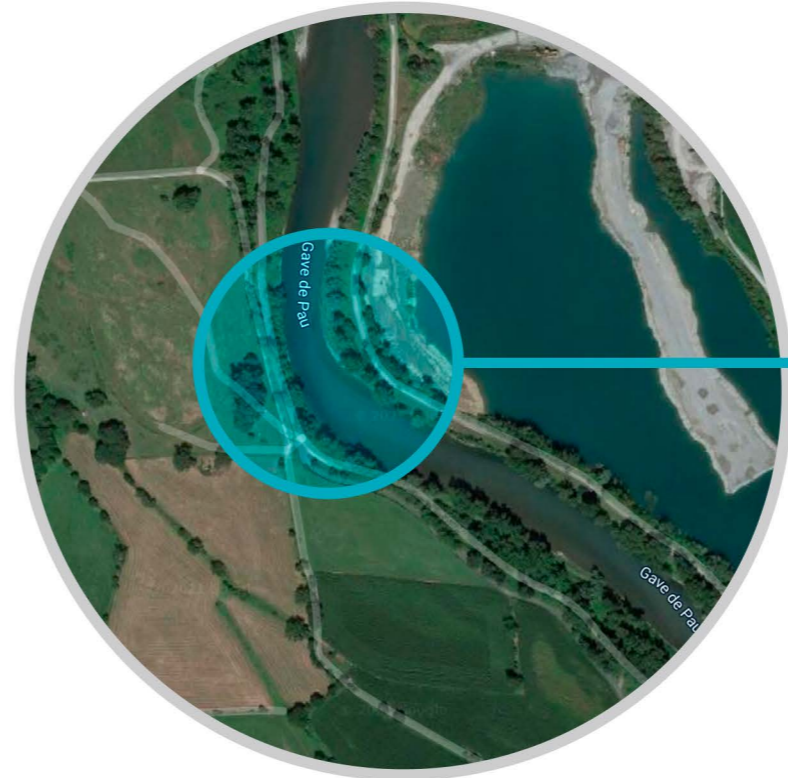
Par ailleurs, le Syndicat exerce une compétence d'assistance technique auprès de ses adhérents ou de tiers. Chaque visite du SMBGP, suite à la sollicitation d'un tiers public ou privé, fait l'objet d'un compte-rendu. Les missions effectuées dans ce cadre sont détaillées de manière synthétique dans l'illustration ci-dessous.

- Y sont notamment indiqués :
- les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
 - les expertises : suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion etc.)
 - le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.



Exemple d'expertise :

SMBGP / DDTM 64, analyse collégiale des risques de capture des gravières en bordure du gave de Pau



2.1.2- Synthèse de l'état du gave de Pau en 2019

L'année 2019 a été principalement marquée par la crue du 13 décembre qui a dépassé les 600 m³/s à la station d'Artiguelouve, soit un temps de retour de crue quinquennale environ.

L'évènement a généré de multiples érosions et débordements, sans cependant provoquer de dégâts comparables à ceux de la crue de juin 2013.

Pour autant, ces forts évènements de crue se répètent à des intervalles bien plus fréquents qu'avant 2013 et ont des conséquences non négligeables sur la morphologie du cours d'eau et sur les secteurs sensibles aux débordements.

L'activité agricole est en particulier impactée, car nombre d'exploitants ont rapproché leurs cultures du lit mineur en réduisant les bandes de saligues. La conséquence récurrente est un arrachage des cultures par les courants et les dépôts de galets en masse dans les zones d'expansion de la crue où le filtre de la ripisylve a disparu.

Ces éléments mettent en exergue l'importance d'établir un espace de divagation admissible et un espace de bon fonctionnement sur le gave de Pau, afin de permettre au cours d'eau d'évoluer librement autant que possible et favoriser son auto-régulation. La préservation des milieux naturels et corridors écologiques inféodés est également d'importance majeure.

La reconstitution de saligues fait donc partie des actions envisagées par le SMBGP à moyen et long terme.

Ces éléments sont pris en compte dans les études hydrauliques en cours sur le gave de Pau et sont proposés aux collectivités pour intégration dans leurs documents d'urbanisme.

Sur le plan opérationnel, le SMBGP concentre ses actions sur la gestion des atterrissements, des embâcles et des écoulements au sens large sur les secteurs à enjeu, afin d'éviter la création de protections nouvelles ou le maintien d'anciens ouvrages devenus inutiles. Ce mode de gestion inclut également la diversification de milieux, par exemple par réouverture d'annexes hydrauliques.

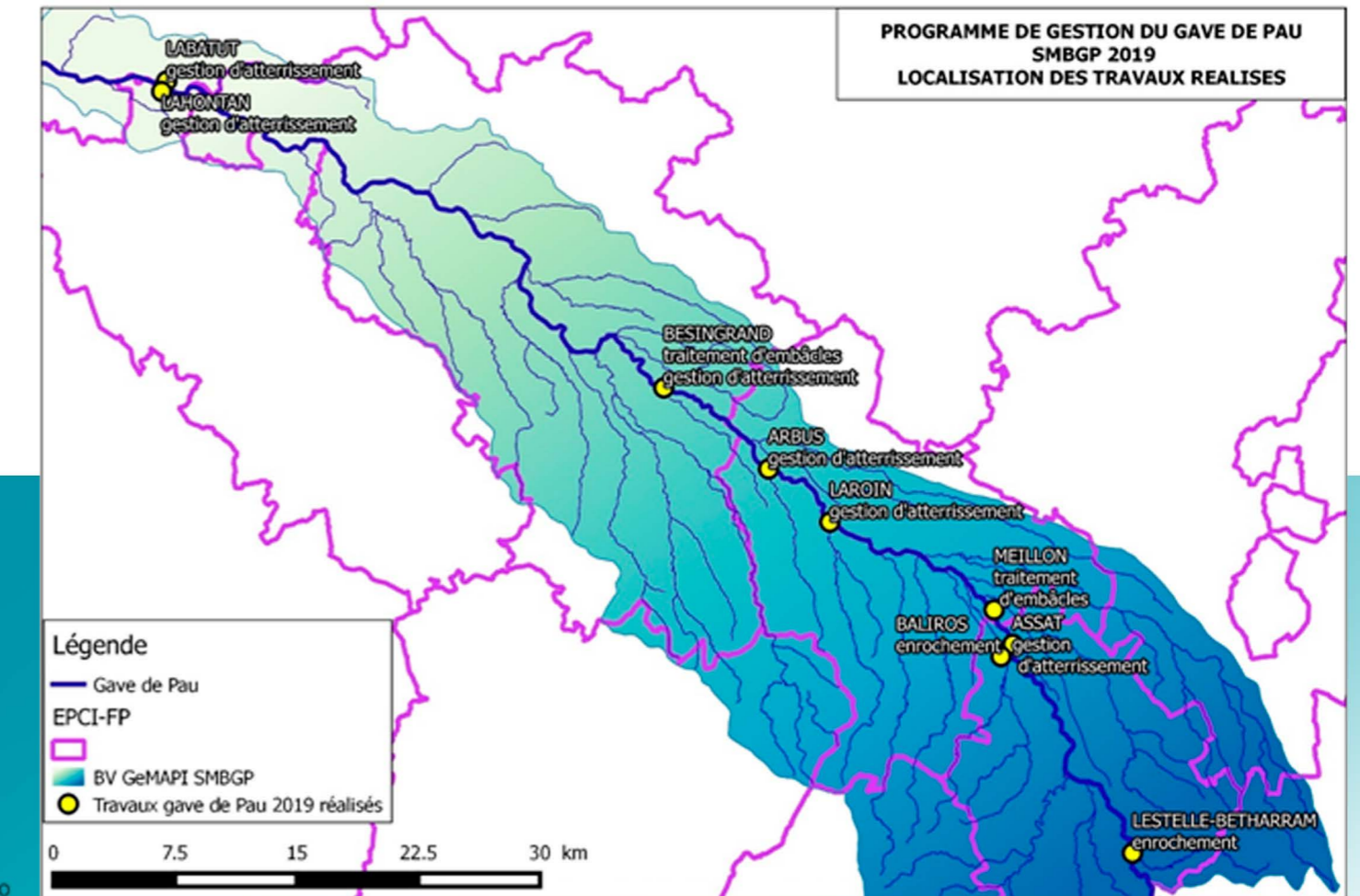
2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau en 2019

Pour l'année 2019, le programme de gestion a fait l'objet de relevés de terrain pendant le premier trimestre afin de dresser un état des lieux et de quantifier les besoins.

Les marchés de travaux (accord-cadre) ayant été attribués fin août 2019, le programme n'a donc pu être réalisé que sur l'automne 2019 et plus précisément avant le 15 novembre sur les cours d'eau de première catégorie piscicole, en raison de la contrainte d'interdiction de chantier en lit mineur.

Tous ces éléments ont conduit à adapter le programme initialement prévu ; cependant, la majorité des chantiers ont pu être achevés.

L'ensemble des sites du programme réalisés en 2019 sont localisés sur la carte ci-contre.



2.

LE GAVE DE PAU

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau en 2019 suite

L'essentiel des travaux réalisés sur le gave de Pau ont eu pour objet le traitement de secteurs d'engraissement et de fixation d'atterrissements préjudiciables au bon écoulement au droit d'enjeux.

Il a ainsi été nécessaire de commencer à dégager l'amont du pont d'Assat qui s'obstrue, ainsi que d'autres secteurs où de fortes réductions de section hydraulique sont préjudiciables à la bonne tenue des berges ou facilitent des débordements sur des sites à enjeux sensibles.

L'enrochement sur Lestelle-Bétharram correspond à la remise en état d'une protection existante d'intérêt général.

La protection du ruisseau du Luz a été réalisée en urgence afin d'éviter la capture imminente de ce cours d'eau par le gave de Pau. La conséquence aurait été une perturbation voire une coupure de la réalimentation des cours d'eau et du réseau d'irrigation rive gauche depuis Narcastet jusqu'à Mazères-Lezons. Ce secteur reste sous surveillance par rapport à cette problématique.

Les chiffres de travaux 2019 à retenir sur le gave de Pau :

15 000 m³
d'arasement et régalinge d'atterrissements (chenalisation, remobilisation des écoulements...)



15 700 m²
de gestion sélective de la végétation des bancs d'atterrissements fixés



1 800 m²
de scarification d'atterrissements pour remobilisation des matériaux

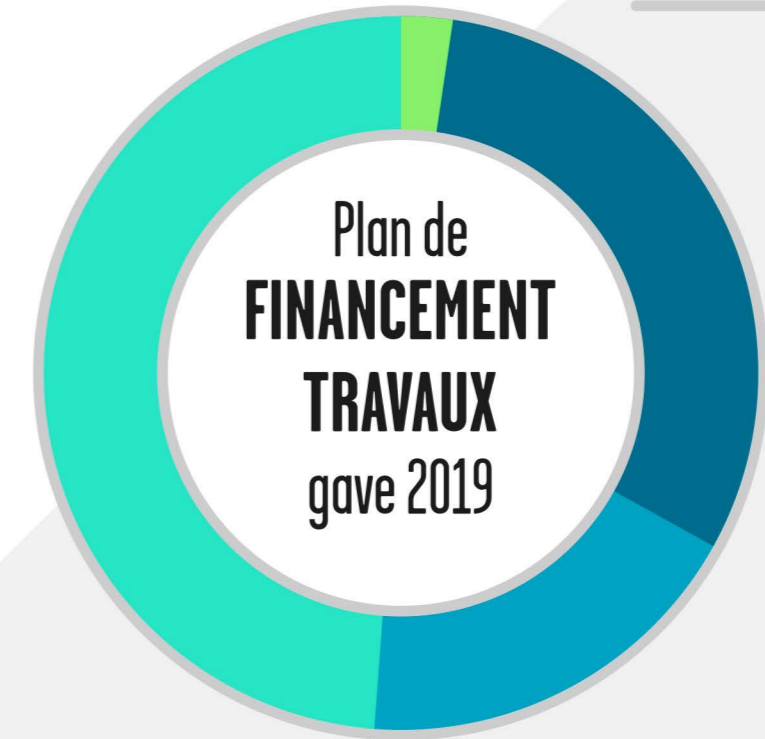


102
embâcles d'importance traités



900 tonnes d'enrochements en entretien de protections de berges d'intérêt général

Une enveloppe de **260 000 €** mobilisée



- 49%** SMBGP GeMAPI
- 31%** Agence de l'eau Adour Garonne
- 18%** Région Nouvelle-Aquitaine
- 2%** Etat (dotation de solidarité)

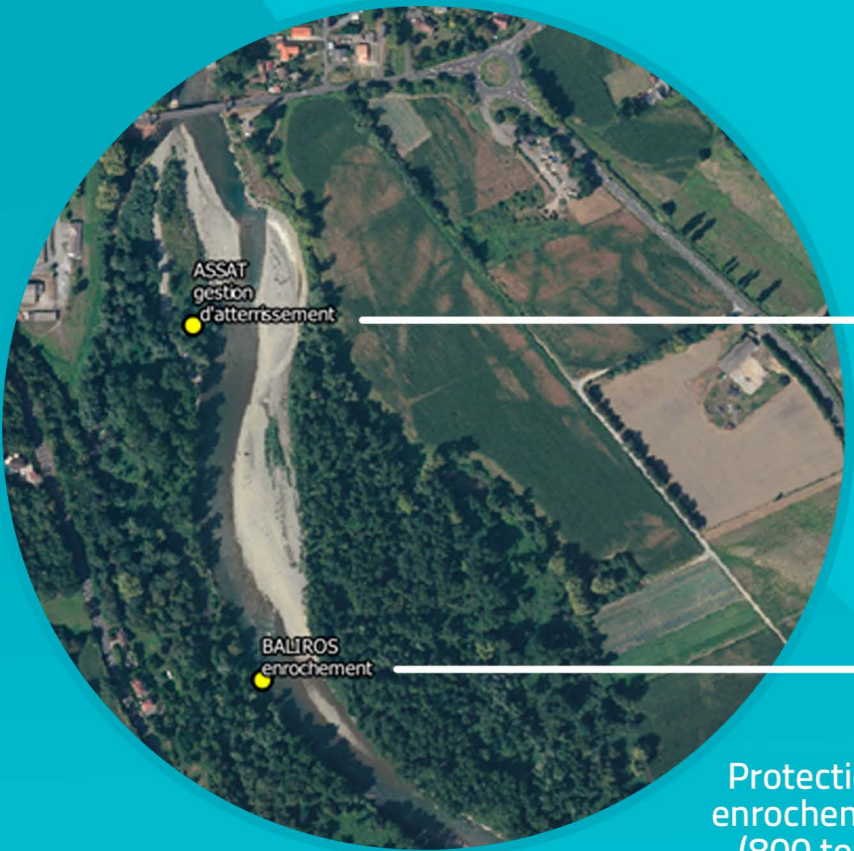
2.

Quelques exemples de réalisation :

LE GAVE DE PAU



Chenalisation sur atterrissement (3 300 m³ de matériaux remobilisés)



Protection en enrochements (800 tonnes)



2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Le Syndicat effectue une mission de mise à jour de la connaissance au travers d'études ayant essentiellement une vocation opérationnelle pour la bonne gestion du cours d'eau. Les prestations engagées à ce titre pour l'année 2019 sont récapitulées ci-après. Elles incluent en particulier la poursuite ou la finalisation des études hydrauliques du risque inondation sur le gave de Pau, basées sur une rehausse de l'aléa (+30%) suite aux estimations DREAL/DDTM post crue de juin 2013.

Etude hydraulique de l'impact des crues du gave de Pau sur le territoire amont de la Communauté de communes du Pays de Nay (Lestelle-Bétharram à Mirepeix)

OBJECTIFS

- Modélisations hydrauliques pour mise à jour des zones de débordement et du risque inondabilité
- Analyse des enjeux territoriaux et environnementaux impactés
- Propositions de mesures de réduction du risque ; chiffrages, analyses coûts/bénéfices
- Proposition d'un espace de bon fonctionnement du cours d'eau et d'un espace de divagation admissible

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain et rencontre des élus au premier trimestre
- Réunion de validation des débits de référence avec DREAL et DDTM troisième trimestre
- Diagnostic environnemental finalisé à l'automne
- Comité technique de présentation des modélisations quatrième trimestre

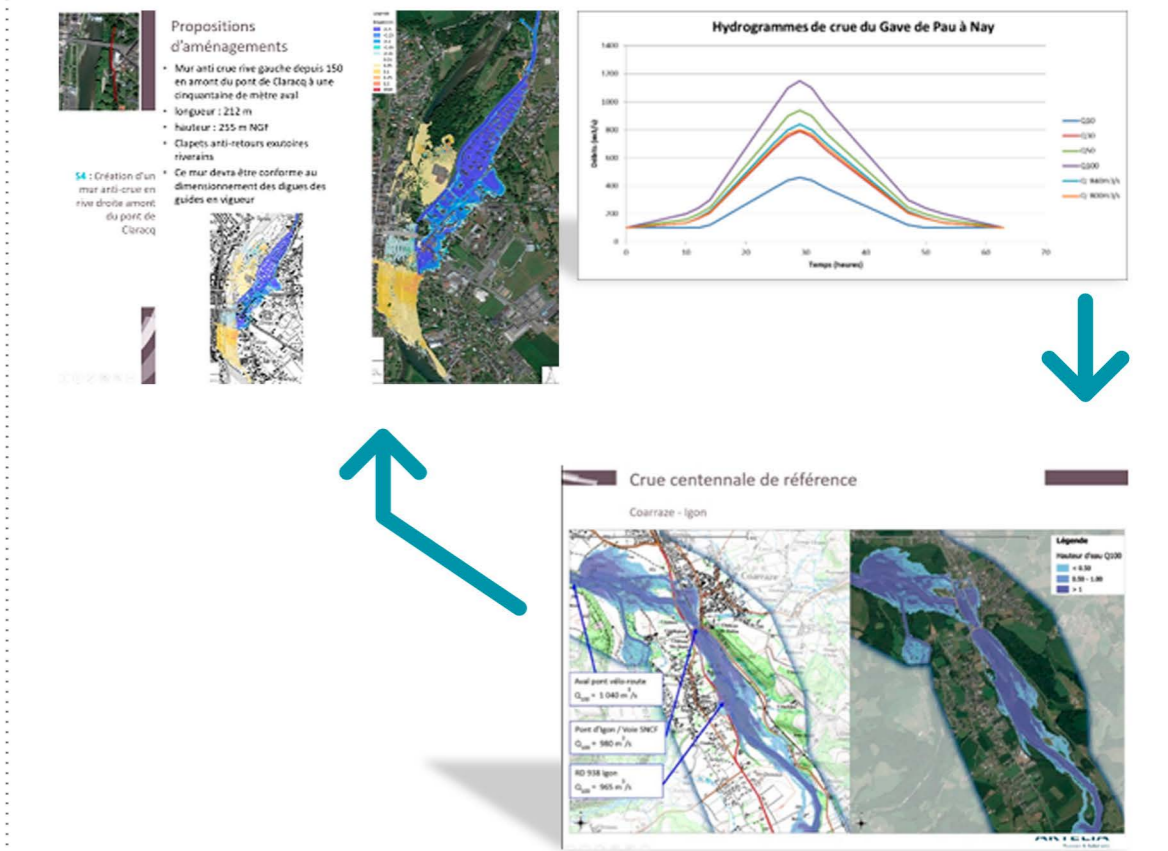
PRESTATAIRES

ARTELIA, NATURALIA et SGEA

BUDGET

Montant total : 82 820,40 € TTC
 Subventions € TTC : agence de l'eau : 23%
 FEDER : 43%

Exemple de résultats, étude gave de Pau amont Communauté de communes du Pays de Nay :



LE GAVE DE PAU

Etude hydraulique de l'impact des crues du gave de Pau sur le territoire de la Communauté de communes Lacq-Orthez et jusqu'à la confluence avec le gave d'Oloron

OBJECTIFS

- Modélisations hydrauliques pour mise à jour des zones de débordement et du risque inondabilité
- Analyse des enjeux territoriaux et environnementaux impactés
- Propositions de mesures de réduction du risque, chiffrages, analyses coûts/bénéfices
- Proposition d'un espace de bon fonctionnement du cours d'eau et d'un espace de divagation admissible

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain, topographie
- Réunion de validation des débits de référence avec DREAL et DDTM troisième trimestre
- Diagnostic environnemental et géomorphologique finalisé à l'automne
- Rapport hydrologique

PRESTATAIRES

ISL, SARRAT

BUDGET

Montant total : 142 260 € TTC
Subventions € TTC : agence de l'eau : 37%
FEDER : 43%

2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Etude de faisabilité de protection hydraulique et géotechnique du sanctuaire d'Abet en bordure du gave de Pau, commune de Lahontan

OBJECTIFS

- Modélisation hydraulique et évaluation de la mobilité latérale
- Simulation d'une protection de stabilisation d'un glissement de berge
- Sondages et essais géotechniques de solutions de stabilisation d'un glissement de terrain
- Propositions de mesures d'évitement et chiffrage

AVANCEMENT

- Ensemble des prestations réalisées en 2019

PRESTATAIRES

ANTEA, SOLTECNIC

BUDGET

Montant total : 36 570 € TTC
Financeurs : 1/3 SMBGP, 1/3 Communauté de communes Béarn des Gaves, 1/3 commune de Lahontan

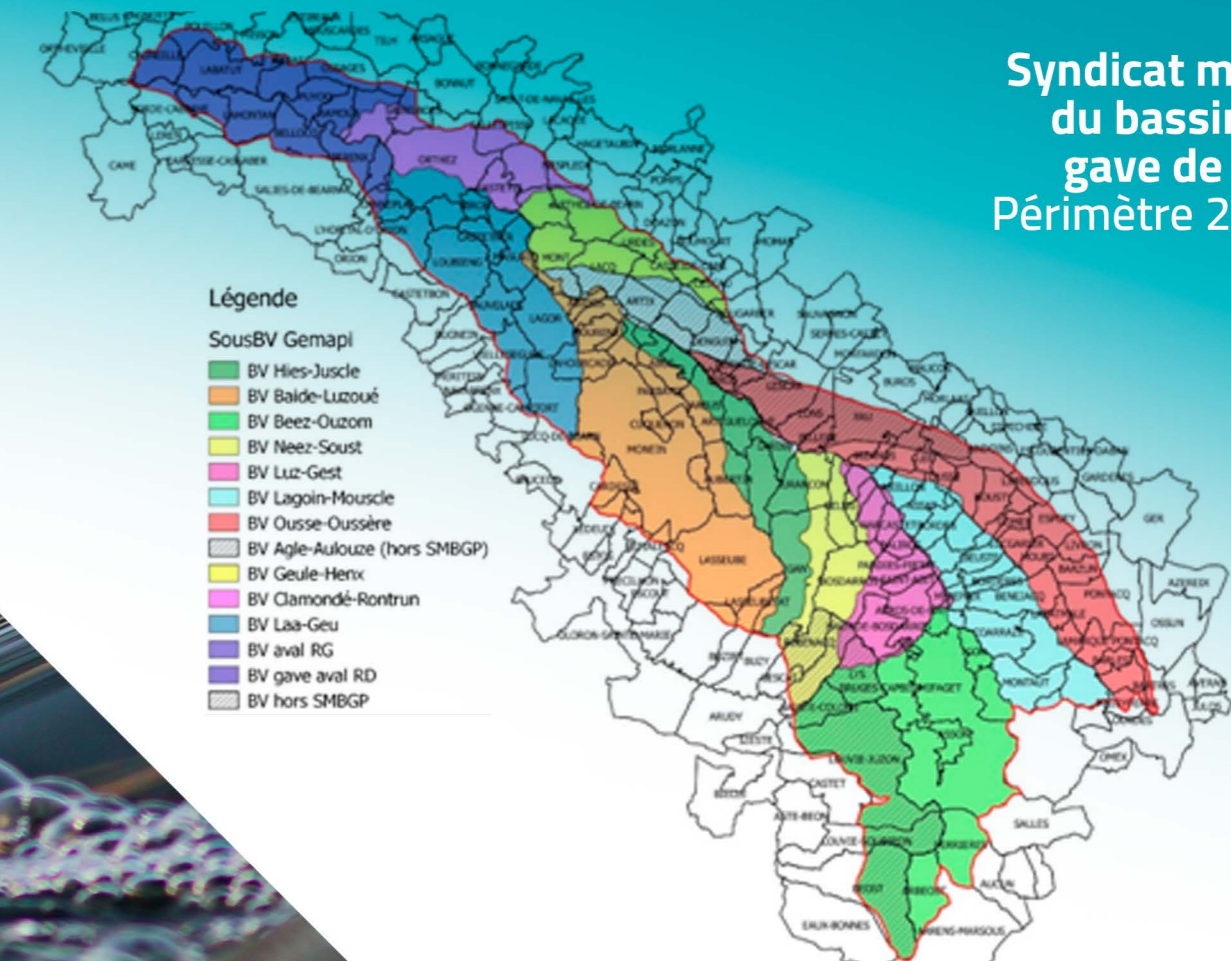
AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2- Affluents du gave de Pau

Entre un torrent de montagne comme l'Ouzom ou un cours d'eau comme le Lataillade sur l'aval du territoire, l'hydrologie, le fonctionnement hydraulique, les problématiques et les enjeux en termes de milieux aquatiques sont très différents.

C'est la raison pour laquelle, le SMBGP a choisi d'adapter son organisation et ses actions aux spécificités internes de son territoire.

Par ailleurs, l'organisation historique du territoire, souvent en petits SIVU traitant un affluent du gave de Pau, a amené le Syndicat à délimiter des unités de gestion cohérentes à l'échelle des bassins versants ou groupement de bassins versants.



L'ensemble des actions relatives au suivi des cours d'eau, aux études engagées et aux travaux effectués sur l'exercice 2019, est récapitulé ci-après par territoires.

En ce qui concerne les travaux, l'entretien courant des affluents (cours d'eau du domaine privé) ne peut être réalisé par le SMBGP qu'à la condition que les travaux soient préalablement déclarés d'intérêt général (DIG). C'est la raison pour laquelle, sur l'ensemble des bassins-versants relevant de sa compétence, le SMBGP engage des études pour établir des plans pluriannuels de gestion et les DIG correspondantes. Chaque démarche prend entre 1 et 2 ans. Dans l'intervalle, afin de pouvoir intervenir, le SMBGP produit des documents ponctuels de DIG simplifiées, dite « Warsmann », qui autorisent uniquement les travaux de gestion courante de la végétation et des embâcles sur des linéaires ponctuels.

2.2.1- Synthèse des actions sur les affluents en 2019

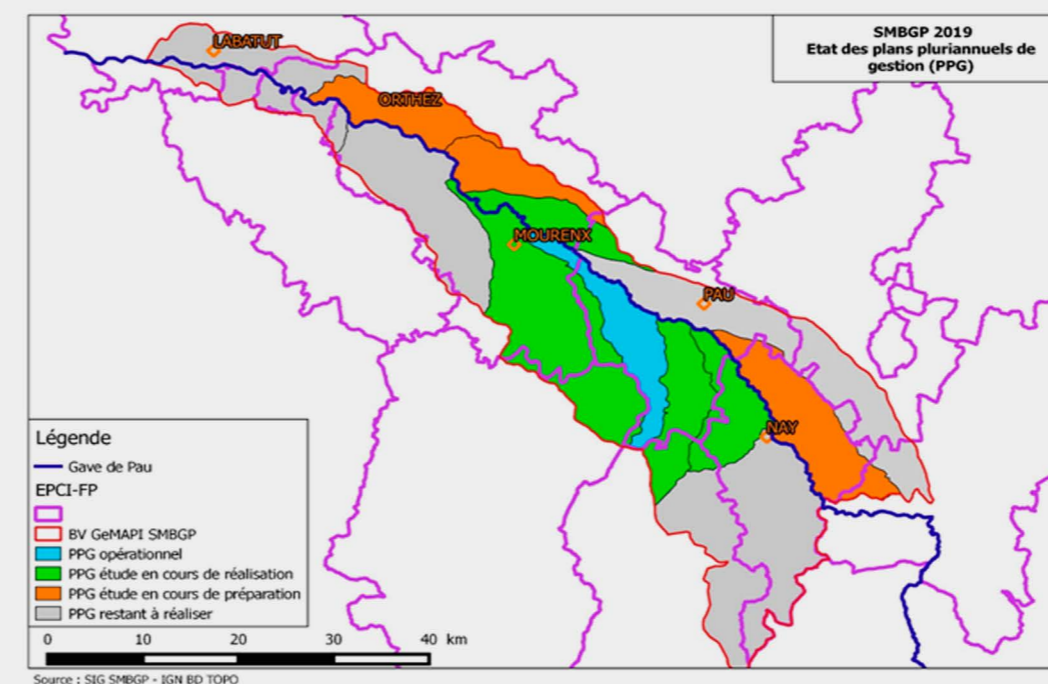
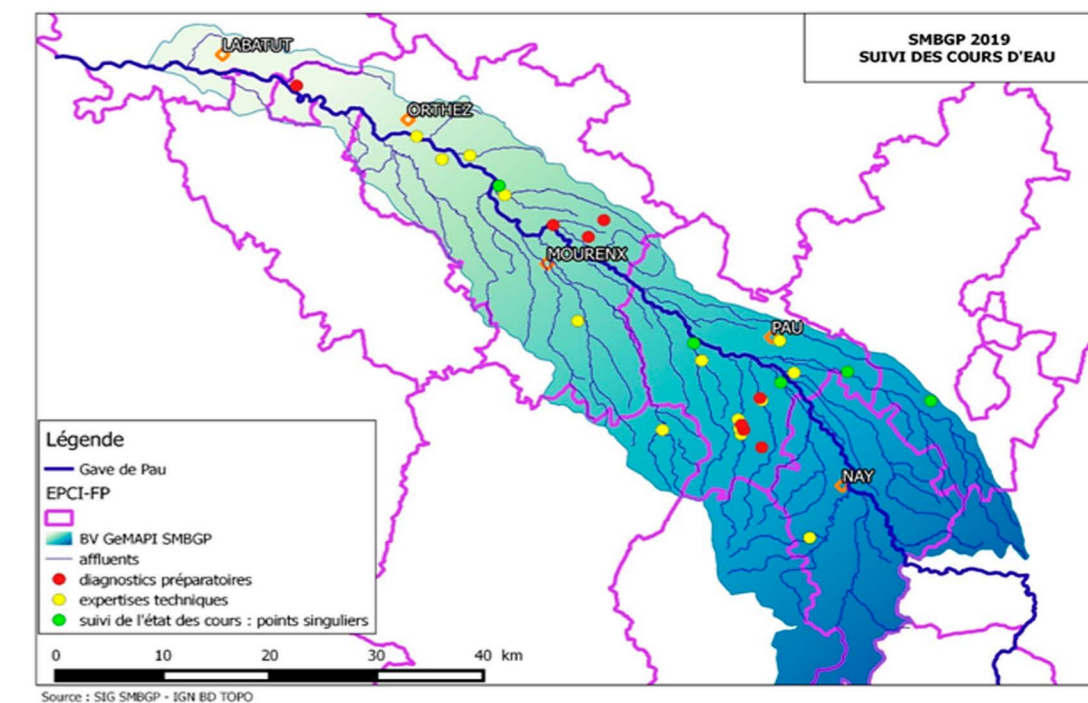
Les interventions correspondant au suivi annuel des affluents sont classées en 3 catégories :

- Les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
 - Les expertises, suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion...)
 - Le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.
- Elles sont réparties ci-après en fonction des bassins d'affluents concernés.

Suivi des affluents 2019 :

En ce qui concerne les interventions simultanées sur plusieurs bassins, on peut noter :

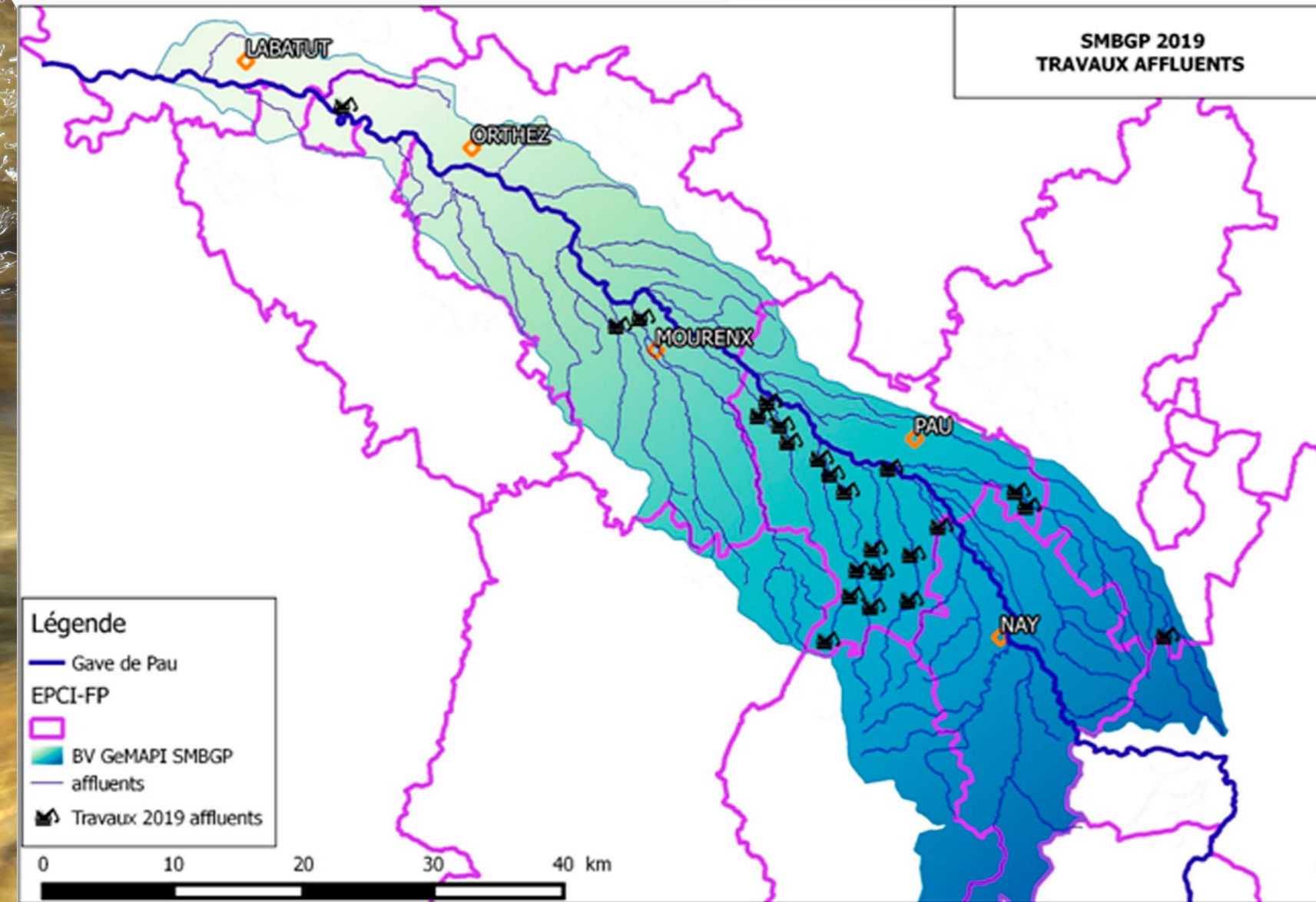
- Une visite de contrôle des ouvrages de protection contre les inondations effectuée avec les services de la DREAL sur les bassins versants : Luz-Gest, Baïses-Luzoué, Neez-Soust, Geule-Henx-Clamondé, Ousse-Oussère.
- Le suivi des crues liées aux intempéries du 13 décembre 2019 pour l'ensemble des bassins d'affluents.



En complément, des études d'élaboration des plans pluriannuels de gestion et les DIG correspondantes ainsi que, lorsque cela était nécessaire, des études hydrauliques ont été engagées. Ces études sont récapitulées ci-après en détail pour chaque bassin concerné.

La carte suivante présente le niveau d'avancement, en 2019, des démarches d'élaboration des plans pluriannuels de gestion :

Suivi des affluents 2019 :



Source : SIG SMBGP - IGN BD TOPO

Les chiffres à retenir concernant les actions sur les affluents en 2019 :

Les travaux :
14 kms

cumulés de gestion de cours d'eau (entretien des ripisylves, gestion des embâcles, des atterrissements et des herbacées), sur 4 EPCI-FP et 12 communes

50 tonnes

d'enrochements en réhabilitation de culées de passerelle pour compte de tiers

Une enveloppe de

255 000 €

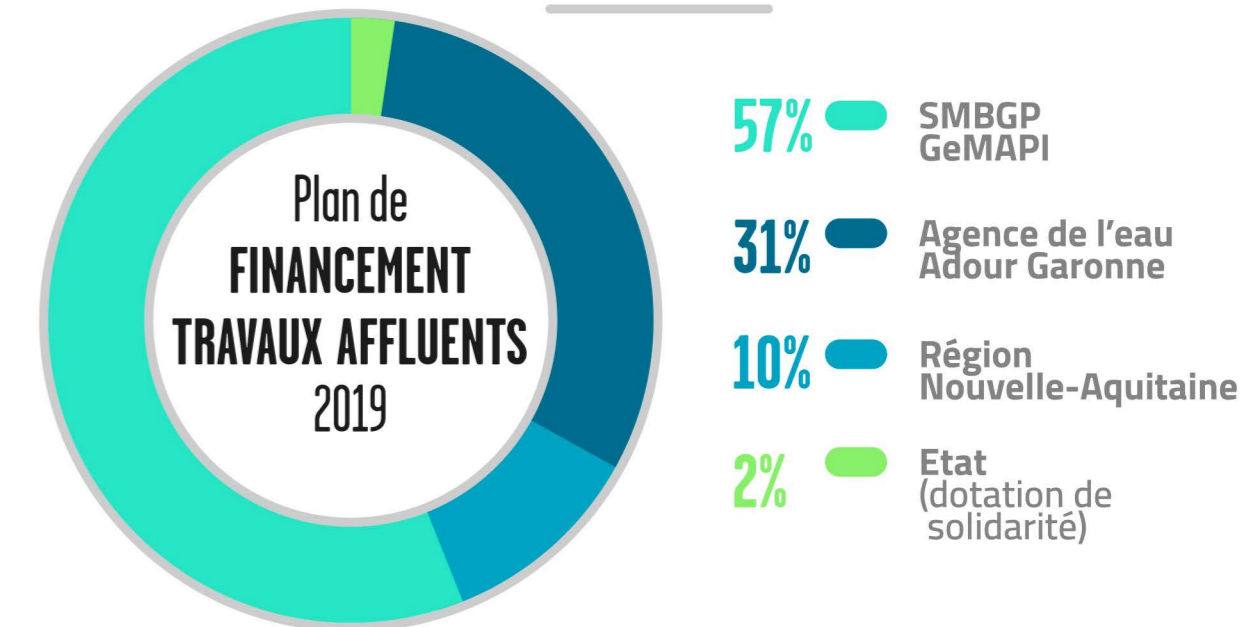
mobilisée.

Les études :
4 études

en cours de réalisation pour les plans pluriannuels de gestion des cours d'eau concernant 4 bassins et couvrant 295 km de cours d'eau sur 5 EPCI-FP

5 études hydrauliques

de mise à jour de la connaissance des crues, du risque inondation et de propositions d'aménagements de réduction de l'aléa, couvrant 109 km de cours d'eau sur 5 EPCI-FP



AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.2- Bassin Lagoin-Mouscle

Ce bassin, qui a fait l'objet d'un recalibrage important sur sa partie aval dans les années 70, nécessite la mise en place d'une approche adaptée tenant compte de sa morphologie rectifiée. La présence de nombreux seuils est également une contrainte pour la bonne qualité des milieux aquatiques mais aussi localement pour les débordements impactant diverses zones habitées ou à enjeux d'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle il a fait l'objet d'une mise à jour de la connaissance hydraulique, afin d'améliorer la gestion de certains secteurs sensibles aux débordements et de préparer une consultation pour une actualisation de l'hydrologie, des aléas d'inondation et l'identification des solutions éventuelles. Une démarche PPG a été initiée, avec lancement de la consultation en 2019 pour démarrage prévisionnel en 2020.

Etudes en cours ou lancées :

Etude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Lagoin-Mouscle

Secteur d'étude : CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (55 kms cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Lancement de la consultation

PRESTATAIRES SCE

BUDGET

Montant total : 35 685 € TTC
Subvention (% du montant éligible) : 50% du HT agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine7

Etude hydraulique des crues du Lagoin

Secteur d'étude : CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Fonctionnement hydraulique des crues du Lagoin sur son linéaire (27 km)
- Analyse des impacts : inondabilité, hydromorphologie, enjeux territoriaux
- Définitions techniques d'aménagements de réduction du risque inondation
- Propositions d'espaces de bon fonctionnement et de divagation admissible

AVANCEMENT

- Lancement de la consultation, en cours de réalisation du diagnostic de terrain

PRESTATAIRES HEA, Setrel

BUDGET

Montant total : 87 480 € TTC
Subvention (% du montant éligible) : 20% du HT agence de l'eau ; 43% FEDER

2.2.3- Bassin Ousse-Oussère

Ce bassin regroupe deux cours d'eau principaux (l'Ousse et l'Ousse des bois). La partie Ousse est gérée directement par le SMBGP et fera l'objet, après quelques interventions ponctuelles en 2019 sur des embâcles, d'une étude PPG en 2020.

Ce bassin est le territoire avec le plus fort taux d'exposition de la population (30%) aux inondations dans le périmètre du SMBGP. L'année 2019 a été marquée par l'avancée de la démarche de révision des Plans de Prévention des Risques inondations (PPRi) portée par l'Etat. Les communes aval (agglomération Pau Béarn Pyrénées) ont pour la plupart vu leur PPRi révisé, tandis que la démarche a été engagée sur celles de l'amont (Communauté de communes du Nord-Est-Béarn).

Cette exposition au risque inondation est une donnée importante dont tiendra compte le PPG à venir et qui nécessitera probablement des investigations complémentaires à celles diligentées par la DDTM dans le cadre des PPRi.

La partie Ousse des bois est gérée en quasi-totalité par la CAPBP sauf sur la partie amont (Nousty, Soumoulou, Limendous) qui revient au SMBGP. L'Ousse des bois fait l'objet d'une étude PPG et d'une expertise hydraulique co-portées entre la CAPBP et le SMBGP.

Travaux réalisés :

CAPBP, CCNEB : 600 ml de restauration et entretien de ripisylve sur l'Ousse (2 communes concernées)

2.2.4- Bassin Beez-Ouzom

Ce bassin est dans un état naturel relativement préservé et où les principales problématiques identifiées en 2019 sont des érosions de berge ponctuelles, le transit sédimentaire (Ouzom) et certaines zones inondables sur le secteur de Bruges en particulier.

Le lancement d'une étude PPG à court terme permettra d'améliorer les connaissances sur l'état des milieux aquatiques et de proposer un programme de gestion tenant compte de la spécificité torrentielle du bassin.



AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.5- Bassin Luz-Gest

Ce bassin inclut les cours d'eau des territoires de 2 Syndicats dissous (SIVU Régulation des cours eaux, et SIVU du Luz) et a fait l'objet du lancement de l'étude de définition du PPG au premier trimestre 2019. Par ailleurs, les possibilités de capture du Luz par le gave de l'aval ont été étudiées en complément de celles de l'ancienne gravière de Baliros.

Ce bassin est couvert par de nombreux ouvrages de lutte contre les inondations devant faire l'objet d'une vérification sur leur niveau de protection et d'une régularisation administrative.

La problématique des canaux à l'aval de Narcastet est un élément important qui viendra influencer tant sur les actions du PPG que sur la gestion hydraulique des ouvrages de protection contre les inondations.

Etudes en cours ou lancées :

Etude hydraulique du risque de capture du ruisseau du Luz
Secteur d'étude : CCPN, communes de Baliros et Narcastet

OBJECTIFS

- Evaluer le risque de capture du lac de Baliros et du Luz
- Identifier les enjeux et évaluer les conséquences d'une capture
- Proposer des solutions visant à réduire le risque de capture
- Evaluer l'impact hydraulique et morphodynamique des aménagements proposés

AVANCEMENT

- Lancement de la consultation, en cours de réalisation (hydrologie, topographie, analyses de terrain, construction de la modélisation)

PRESTATAIRES HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 21 420 € TTC
Subvention (% du montant éligible) :
20% du HT agence de l'eau ; 43% FEDER

Etude hydraulique du ruisseau le Loulié
Secteur d'étude : CAPBP, communes de Gelos et Mazères-Lezons

OBJECTIFS

- Analyse du fonctionnement hydraulique des crues du Loulié (2,2 km)
- Définition de solutions de réduction du risque inondation au stade faisabilité

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain, topographie, analyse hydrologique

PRESTATAIRES CACG

BUDGET

Montant total : 14 976 € TTC
Subvention (% du montant éligible) : 43% FEDER

Etude du plan de gestion pluriannuel Luz-Gest
Secteur d'étude : CAPBP, CCPN

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (64 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Lancement de la consultation, en cours de réalisation du diagnostic de terrain

PRESTATAIRES CACG

BUDGET

Montant total : 39 580,62 € TTC
Subvention (% du montant éligible) :
60% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux réalisés :

CAPBP :

200 mètres linéaires de restauration d'un ancien canal dérivé du gave de Pau, commune de Gelos

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.6- Bassin Neez-Soust

Suite à la crue de juillet 2018, plusieurs interventions sur les embâcles en 2019 ont permis de corriger certains verrous d'écoulement. Toutefois le territoire reste exposé au risque inondation par débordement du cours d'eau ou dysfonctionnement d'annexes hydrauliques.

Le lancement d'une étude hydraulique sur le bassin du Neez, en collaboration avec la Communauté de communes de la vallée d'Ossau, va permettre d'améliorer la prévention des inondations.

En parallèle, l'étude PPG couvrant le Neez et le Soust apporte des précisions sur l'état des cours d'eau et les priorités d'actions à privilégier dans le programme de gestion pluriannuel à venir.

Etudes en cours ou lancées :

Etude hydraulique des crues du Neez

Secteur d'étude : CAPBP, CCVO

OBJECTIFS

- Etude hydraulique de l'impact des crues du Neez (26 km) et ses affluents (18 km)
- Définition et proposition d'aménagements de réduction du risque inondation, analyses coûts/bénéfices
- Dossier de régularisation des ouvrages existants de protection contre les inondations
- Proposition d'espaces de bon fonctionnement et de divagation admissible

AVANCEMENT

- Lancement de l'étude, topographie, analyse hydrologique

PRESTATAIRES HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 124 440 € TTC
Subvention (% du montant éligible) : 20% du HT agence de l'eau ; 43% FEDER

Travaux réalisés :

Commune de Gan : Travaux de DIG Warsmann sur le ruisseau le Neez : 330 ml cumulés d'intervention d'entretien de ripisylve et enlèvement d'embâcles, arasement et régalaie de 110 m³ cumulés d'atterrissement ; travaux en urgence en période de crue d'enlèvements d'embâcles dangereux sur 450 ml

Commune de Bosdarros : traitement d'embâcles sur le Soust sur 90 ml

En parallèle des travaux, le SMBGP a été particulièrement mobilisé sur ce bassin pour régler des problématiques ponctuelles, aux côtés des communes et d'associations de riverains, ainsi que pour préparer diverses interventions.

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Neez-Soust

Secteur d'étude : CAPBP, CCVO

OBJECTIFS

- Diagnostic d'état des cours d'eau du secteur d'études (67 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Réalisation du diagnostic de terrain

PRESTATAIRES SCE

BUDGET

Montant total : 32 981,44 € TTC
Subvention (% du montant éligible) :
60% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

2.2.7- Bassin Juscle-Hies

Ce bassin actuellement couvert par une DIG a vu la mise en œuvre de sa troisième année de gestion en 2019. Les secteurs sensibles subissant un déficit chronique d'entretien depuis plusieurs dizaines d'années ont fait l'objet d'une restauration importante, avec notamment un rajeunissement de la ripisylve et l'enlèvement de nombreux embâcles massifs.

Il n'a pas été constaté de débordements majeurs lors de la crue de décembre 2019.

Les retours des riverains sur la commune de Gan et le cours d'eau de Las Hies en particulier font état d'un bon fonctionnement hydraulique retrouvé suite à l'épisode de crue de juillet 2018.

Travaux réalisés :

Travaux de l'année n° 3 de la DIG « Juscle – Hies » : 10 300 ml de restauration et entretien de ripisylve, enlèvement d'embâcles, sur 5 communes et 4 cours d'eau différents dont 10% confiés à une association d'insertion professionnelle



2.2

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.8- Bassin Baïses-Luzoué

Ce bassin, particulièrement sensible aux inondations sur la zone aval, a nécessité le lancement en 2019 d'une consultation pour la réalisation d'une étude hydraulique globale. Le choix définitif du prestataire a été acté début 2020.

Après le lancement de l'étude de définition d'un PPG courant deuxième semestre 2018, le diagnostic du territoire met en évidence :

- Un déficit important d'alluvions causant un enfoncement généralisé du lit du cours d'eau et des érosions de berge
- Une quasi-absence de frayères naturelles
- Des saligues souvent perchées avec des arbres sénescents parfois instables
- Un nombre d'embâcles très important avec plus de 1 400 identifiées.

Etudes en cours ou lancées :

Etude du plan de gestion pluriannuel des cours d'eau du bassin Baïses-Luzoué

Secteur d'étude : CCLO, CCHB, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau du bassin Baïses-Luzoué (112 km), diagnostic environnemental
- Proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Réalisation du diagnostic de terrain, analyse des données

PRESTATAIRES HydreTudes

BUDGET

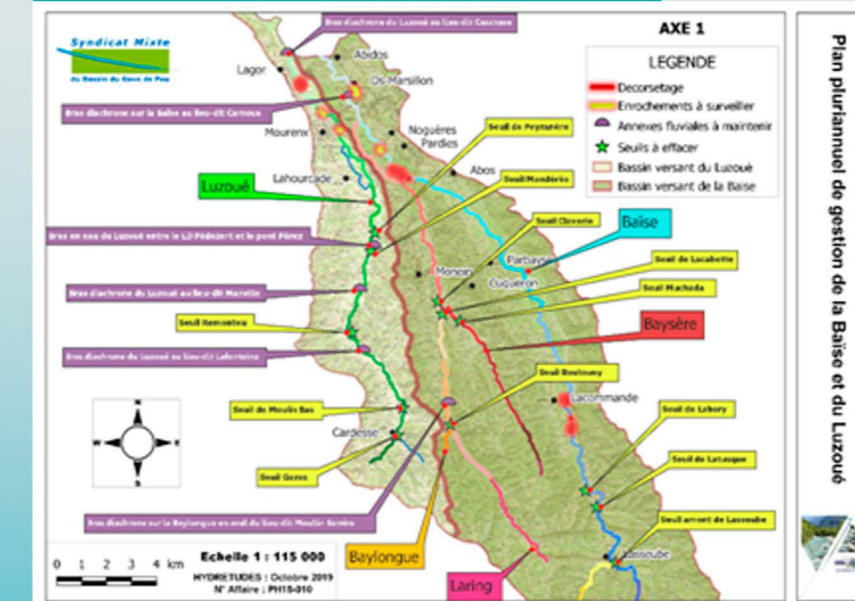
Montant total : 45 990 € TTC
 Subvention (% du montant éligible) :
 60% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux réalisés :

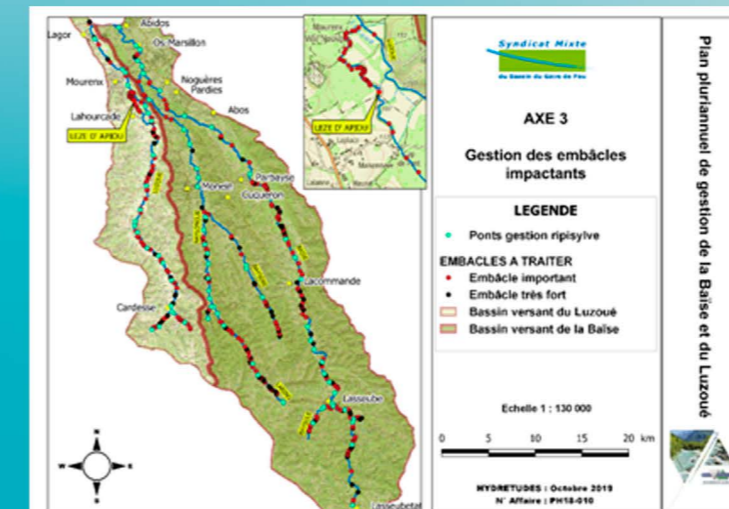
Commune d'Os-Marsillon : réalisation d'enrochements et de culées de passerelle sur le Luzoué (50 T) ; opération réalisée pour le compte et à la charge de la commune

Exemple de restitution sur l'étude du plan de gestion Baïses-Luzoué :

Consultation Choix du prestataire Lancement



Etat des lieux Analyse



Définition du programme de travaux

2.2.9- Bassin Agle-Aulouze

En 2019, ce bassin est encore sous gestion du SIVU Agle-Aulouze qui intervient dans le cadre de la DIG Warsmann élaborée par le SMBGP pour son compte. La dissolution est prévue fin 2019 pour intégration de ce territoire au SMBGP en 2020.

Diverses expertises pour le compte des communes ou du SIVU ont eu lieu en 2019.

Etudes en cours ou lancées :

Étude de réalisation du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau et du dossier de DIG : maîtrise d'ouvrage par le SIVU Agle-Aulouze, Assistance à maîtrise d'ouvrage par le SMBGP (secteur d'étude : CCLO, CAPBP, subvention agence de l'eau 30%)

2.2.10- Bassin Geüle-Henx-Clamondé

Ce sous-bassin fait l'objet de débordements réguliers inondant des secteurs habités ou des zones d'activité. Le cours d'eau de la Geüle est déjà équipé d'un ouvrage régulateur de crue, la réflexion se porte donc davantage sur l'Henx qui présente le risque le plus important. L'année 2019 a été consacrée à la préparation du cahier des charges pour l'étude de définition du PPG et diverses expertises et diagnostics préparatoires à des travaux.

Etudes en cours ou lancées :

Préparation du dossier de consultation pour l'étude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant Geüle-Henx-Clamondé

2.2.11- Bassin Lâa-Geù

Ce bassin rural a également fait l'objet d'une réflexion pour définir le contenu du cahier des charges pour l'étude de définition du PPG. Cette étude intégrera une expertise hydraulique sur la commune de Lâa-Mondrans en raison des problématiques ponctuelles constatées.

2.2.12- Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval

Ce bassin couvert depuis peu n'a pas encore fait l'objet de retour de besoins de la part des communes qui le composent.

Une visite succincte de terrain a été effectuée avec l'ancien syndicat gestionnaire afin de commencer à appréhender ce nouveau territoire. Cette prospection et prise de contact se poursuivra en 2020.

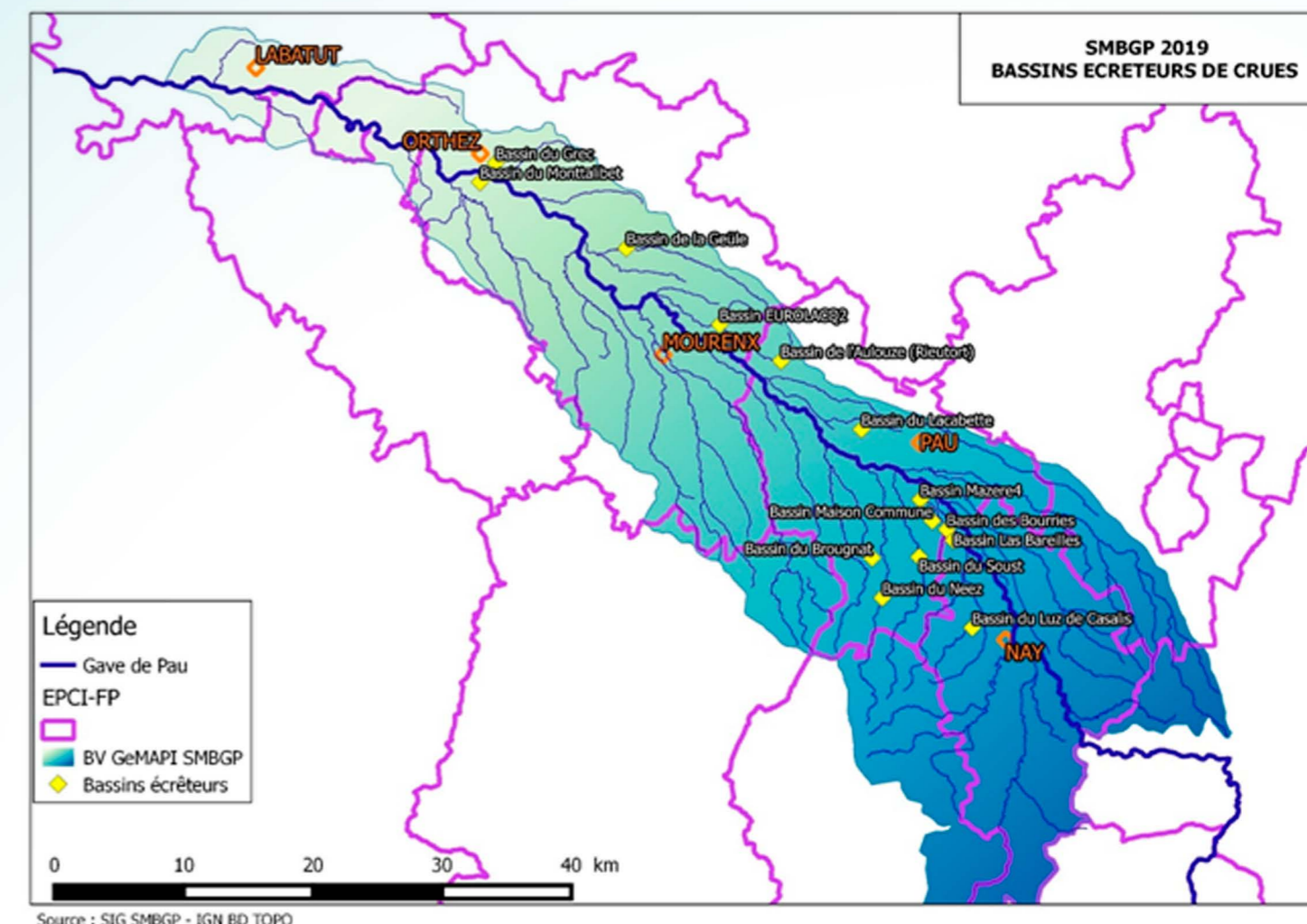
Travaux réalisés :

Communes de Puyoô et Ramous (CCLO) : restauration manuelle (1100 ml) et arrachage d'herbacées (1050 ml), ruisseau le Saubagnac

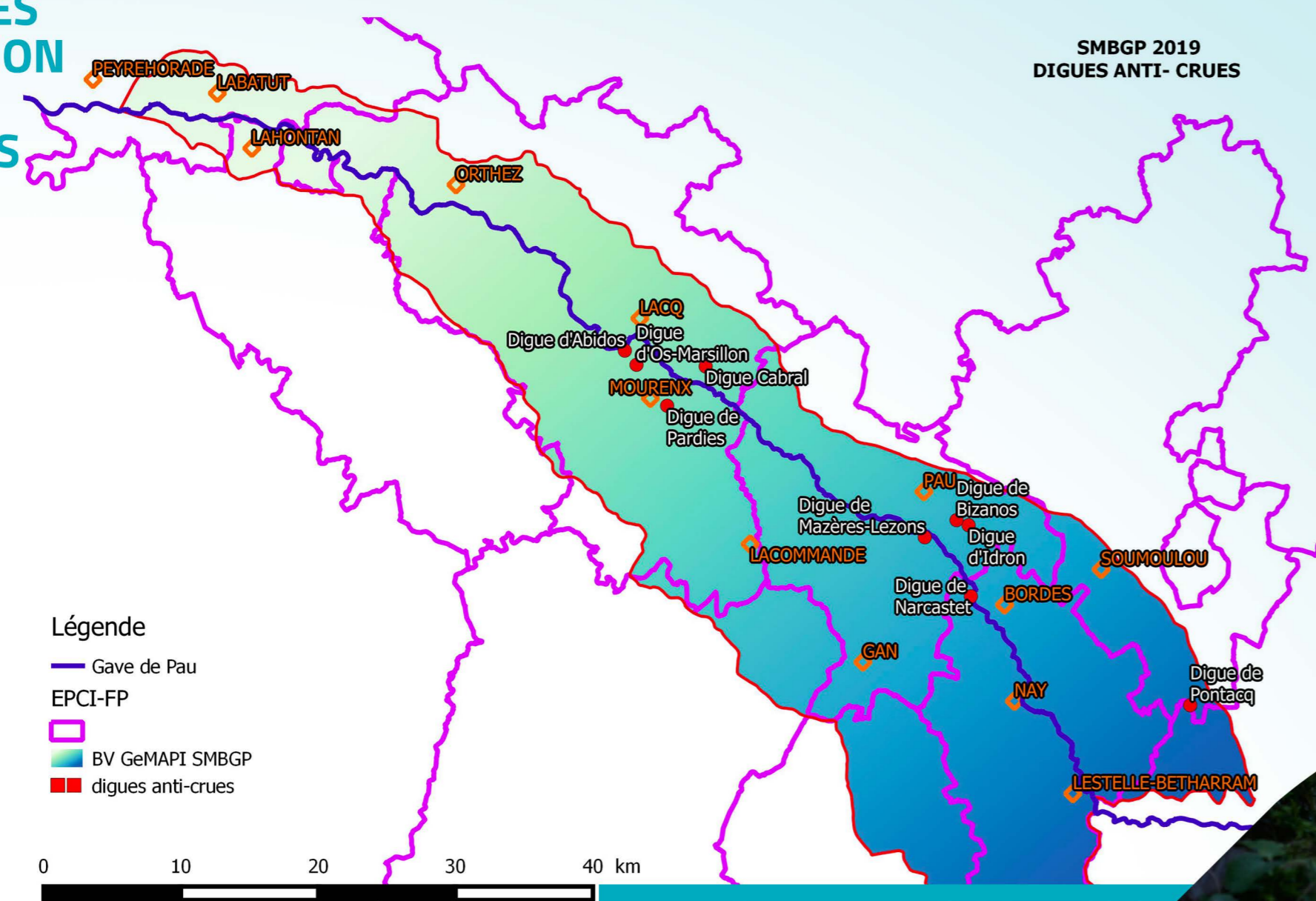
LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

En dehors des interventions « cours d'eau » proprement dites, le SMBGP assume également la responsabilité de l'entretien des ouvrages classés (par l'Etat) de protection contre les inondations (9 digues et 14 bassins écrêteurs) de son territoire de compétence.

L'ensemble des ouvrages est localisé sur la carte suivante :



LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



Les interventions d'entretien courant consistent essentiellement en la gestion de la végétation sur et aux abords de l'ouvrage. L'objectif est de conserver le bon état et la stabilité des structures de génie civil, ainsi que la fonctionnalité à l'écrêtement de la crue telle qu'elle a été dimensionnée (exemple : gestion des embâcles pour éviter l'obstruction des pertuis).

Ces interventions d'entretien sont réalisées deux à quatre fois par an en fonction de l'implantation des ouvrages, de la nature et la densité de végétation qui les entoure. Elles sont effectuées en majeure partie par une association d'insertion professionnelle disposant d'un accompagnement technique spécifique pour les travaux en rivières.

Des interventions plus lourdes peuvent être réalisées de manière plus ponctuelle si l'état de l'ouvrage est altéré de manière plus importante (ex. : repose d'enrochements). Les entreprises mobilisées sont alors celles de l'accord-cadre.

Les chiffres de travaux à retenir en 2019 sur les ouvrages de protection contre les inondations :

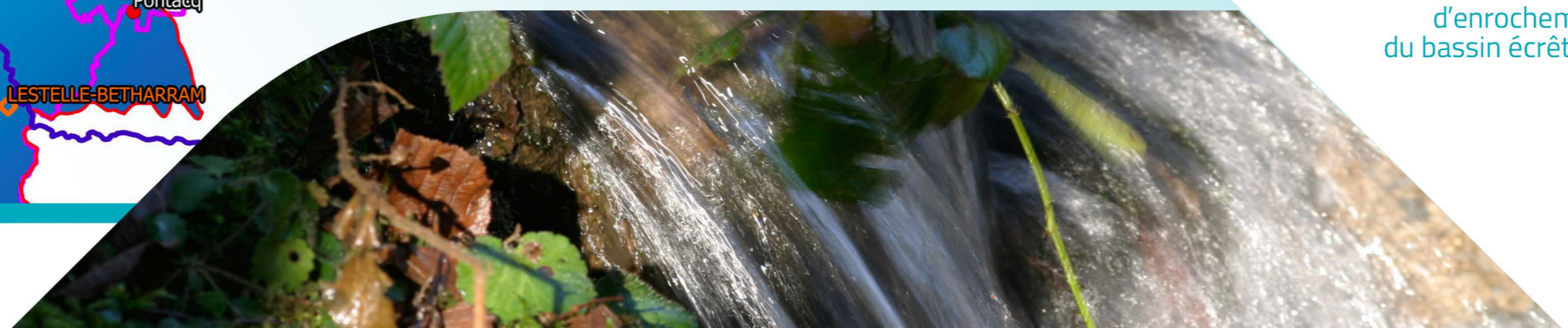
63 000 m²
d'entretien de la végétation sur les corps d'ouvrages et avoisinants

310 ml
de ruisseau entretenu en prévention des embâcles

870 ml
de gestion de la végétation sur digues

Pose de **25 tonnes**
d'enrochement en protection de la sortie du barrage du bassin écrêteur des Bouries, commune de Rontignon

21 648 €
engagés



2.3

LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Quelques exemples de réalisation :



2.4

STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

2.4- La Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation

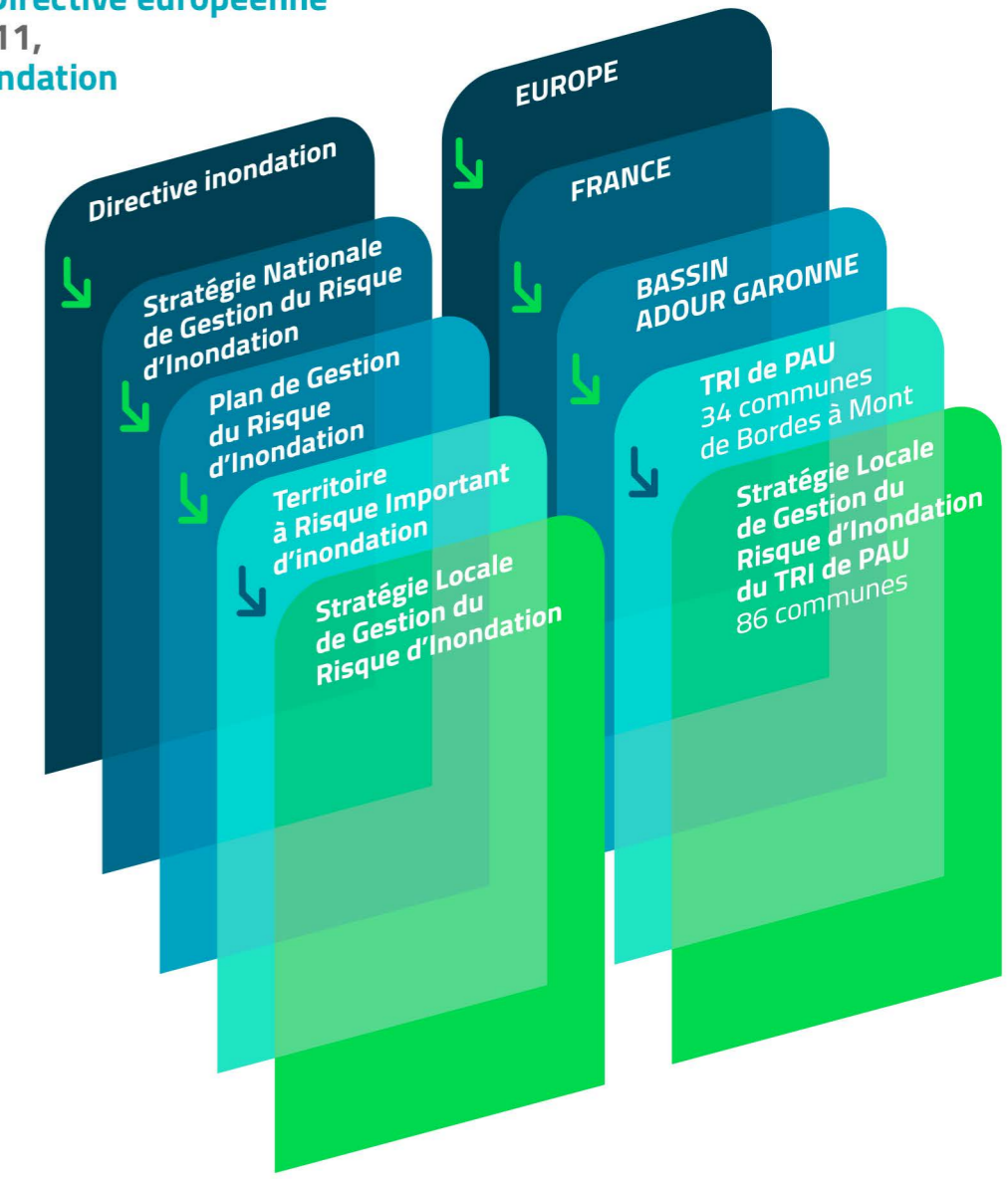
Dans le cadre de la mise en œuvre de la **Directive européenne Inondation**, l'Etat français a arrêté en 2011, **122 Territoires à Risque Important d'inondation (TRI)**, dont le TRI de Pau.

Il comprend 34 communes riveraines du gave de Pau allant de Bordes jusqu'à Mont. L'application de la Directive Inondation prévoit l'élaboration de **Stratégies Locales de Gestion du Risque d'inondation (SLGRI)** pour chacun de ces territoires.

La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation est issue d'un travail partenarial entre les acteurs du territoire. Elle permet une vision globale, stratégique et partagée des objectifs et des actions à mettre en œuvre, de façon à réduire significativement les dommages engendrés par les inondations.

Le périmètre de la SLGRI a été défini par l'arrêté inter-préfectoral du 23/04/2015. Il comprend :

- 2 départements (64/65)
- 86 communes
- 6 cours d'eau
- 2 Communautés d'agglomération
- 4 Communautés de communes



Le SMBGP a été désigné comme structure porteuse de la SLGRi du bassin du gave de Pau.

L'année 2019 a permis l'aboutissement de la démarche avec sa validation par le comité de pilotage le 10 avril 2019 et sa présentation en Commission Inondation de Bassin le 4 juin 2019.

Cette dernière a donné un avis favorable à la SLGRi du bassin du gave de Pau, qui est composée :

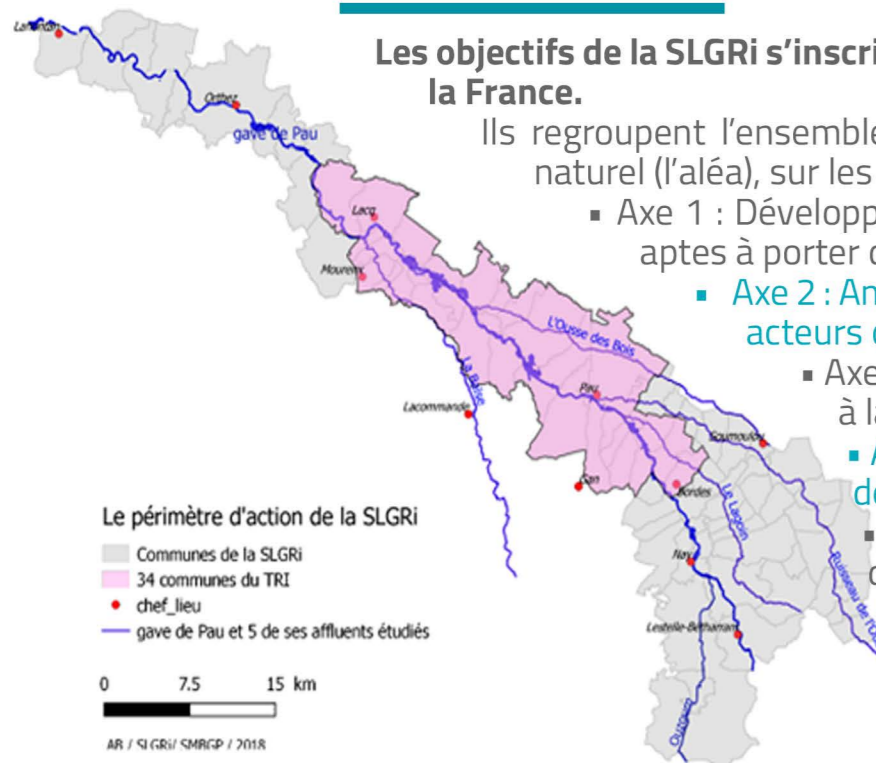
- D'un **rapport** faisant état du diagnostic du territoire face au risque inondation, évaluant les conséquences négatives potentielles des inondations futures. Il prend en compte les différents aléas (crues fréquentes, crue centennale, crue millénaire) ; les différents types d'enjeux (population, enjeux sensibles, réseaux, emplois, habitats...) et les outils existants.
- D'**objectifs** à atteindre accompagnés d'une centaine de solutions prioritaires, à mettre en place pour lutter contre le risque inondation.
- D'un **atlas cartographique** recensant les enjeux présents en zone inondable par commune.

Les objectifs de la SLGRi s'inscrivent dans les 6 axes de la politique de prévention des inondations définis par la France.

Ils regroupent l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact du phénomène naturel (l'aléa), sur les biens et les personnes (les enjeux). Il s'agit :

- Axe 1 : Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions
- **Axe 2 : Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés**
- Axe 3 : Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- **Axe 4 : Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité**
- Axe 5 : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
- **Axe 6 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection**

Enfin, l'arrêté inter-préfectoral du 29 juillet 2019 a officiellement approuvé la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation du bassin du gave de Pau.



CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat est amené à mettre en œuvre des actions de sensibilisation, rencontrer les acteurs et partenaires autour de l'espace rivière, suivre ou contribuer à des opérations de formation.

L'ensemble des logos, acronymes et mots-clés suivants rendent compte des acteurs avec lesquels le SMBGP a collaboré en 2019 ainsi que des thématiques abordées.

Pêche Frayères
 SLGRi Bureau des Maires
 GeMAPI
 PAPI PLUI
 Nord-Est Béarn
 PPRi
 DDTM64 TRI
 tarbes lourdes pyrénées
 PAU BÉARN PYRÉNÉES
 Pays de Nay
 CDRNM64
 DREAL
 Qualité
 HAUTBÉARN
 LACQ ORTHEZ
 VALLÉE D'OSSAU
 Voie verte
 GAVE PAU
 Repères de crue Communes
 ADOUR 2050
 DICRIM
 AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
 UNION EUROPEENNE
 Nouvelle-Aquitaine
 Hydroélectricité
 ASA
 INSTITUTION ADOUR

2.6

STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

2.6- Communication

L'année 2019, marquée par la prise de compétence GeMAPI et l'adoption de ses nouveaux statuts, a été l'occasion de développer plusieurs outils de communication et de repenser la charte graphique du Syndicat.

Le logo et différents supports ont ainsi été complètement adaptés. Ils marquent la transition vers une nouvelle dimension et gouvernance ainsi que des modalités d'intervention adaptées aux évolutions réglementaires.

Un document synthétique expliquant la GeMAPI a ainsi été produit ainsi que d'autres supports de communication présentés ci-après et s'adressant à différentes cibles : le citoyen, l' élu, le riverain...



Ces différents outils de communication sont téléchargeables sur le site internet : www.smbgp.com



3. Orientations 2020

3- Orientations 2020

Le programme 2020 verra l'intégration du territoire Agle-Aulouze suite à la dissolution du SIVU actuel, et la prise en responsabilité notamment de 4 nouveaux ouvrages de protection contre les inondations, dont 3 classés.

Le programme régulier de gestion du gave de Pau sera poursuivi, avec intégration des opérations prévues en 2019 n'ayant pu être réalisées, ainsi que de nouveaux sites d'intervention (Lestelle-Bétharram, Coarraze, Bordes, Meillon, Aressy, Laroin, Labastide-Cézéracq, Maslacq, Mont...). Suite à la rencontre avec la fédération de pêche, des actions communes, en particulier sur la restauration de frayères à brochets, sont envisagées sur Gouze et Argagnon. Des secteurs sensibles, où la section hydraulique au droit d'enjeux est perturbée, feront également l'objet d'interventions visant à favoriser la remobilisation des matériaux vers l'aval et la diversification des écoulements.

Pour les affluents, les interventions seront concentrées sur :

- Le bassin Juscle-Hies, où sera mise en œuvre la 4^{ème} année du programme pluriannuel de gestion avec une enveloppe prévisionnelle de 130 k€. Les cours d'eau restaurés seront notamment l'Arribeu, Las Hies, la Juscle.
- Les secteurs à enjeux urgents sur les autres bassins qui justifieront la mise en place d'une déclaration d'intérêt général simplifiée (Warsmann) avant que les plans pluriannuels de gestion soient opérationnels. Sans être exhaustif, il s'agira :
 - > **de l'Ousse : Pontacq et Bizanos**
 - > **du Soust : Gelos et Mazères-Lezons**
 - > **de l'Agle et l'Aulouze : Artix, Labastide-Cézéracq, Serres-Sainte-Marie...**
 - > **de la Baïse et le Luzoué : Mourenx, Monein...**
 - > **de l'Henx : Mont.**

Sur le volet études, les études hydrauliques sur le gave de Pau, Le Neez, le Lagoin, la Baïse et le Luzoué ainsi que le Loulié seront poursuivies. Les études de définition des plans pluriannuels de gestion sur Agle-Aulouze, Neez-Soust, Luz-Gest, Baïses-Luzoué, Lagoin-Mouscle seront poursuivies, tandis que seront initiées celles sur Geüle-Henx-Clamondé, Laà-Geu, et Ousse-Oussère.

Concernant les ouvrages de protection contre les inondations, le SMBGP envisage, outre les actions courantes d'entretien pour le maintien du bon fonctionnement, la mise à jour des systèmes d'endiguements et des aménagements hydrauliques dans le cadre réglementaire en vigueur. Cela supposera probablement un reclassement et la production d'un certain nombre de documents à réactualiser (études de dangers, consignes, registres etc.).

Enfin, dès le début de l'année sera engagée l'élaboration de la déclinaison opérationnelle de la stratégie locale de gestion du risque inondation : le programme d'études préalable au PAPI.

AAPPMA

Association agréée de pêche et protection des milieux aquatiques

AEAG

Agence de l'eau Adour Garonne

AOT

Autorisation d'occupation temporaire

ASA

Association syndicale autorisée

BV

Bassin versant

CAPBP

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

CATLP

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

CAT NAT

Catastrophe naturelle

CCBG

Communauté de communes du Béarn des gaves

CCHB

Communauté de communes du Haut-Béarn

CCLO

Communauté de communes Lacq-Orthez

CCNEB

Communauté de communes Nord-Est Béarn

CCPN

Communauté de communes du Pays de Nay

CCPOA

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

CCVO

Communauté de communes de la vallée d'Ossau

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

DIG

Déclaration d'intérêt général

DPF

Domaine public fluvial

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI-FP

Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

FCTVA

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FEDER

Fonds européen de développement régional

GeMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

ML

Mètres linéaires

OFB

Office français de la biodiversité

OPCT

Opération pour le compte de tiers

PAPI

Programme d'action et prévention des inondations

PAT

Plan d'action territorial du gave de Pau

PCS

Plan communal de sauvegarde

PPG

Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

PPRI

Plan de prévention du risque inondation

PLUi

Plan local d'urbanisme intercommunal

PNU

Parc naturel urbain

PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées des gaves

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIVU

Syndicat intercommunal à vocation unique

SLGRi

Stratégie locale de gestion du risque inondation

SMBGP

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

T

Tonnes

TRI

Territoire à risque important d'inondation

ZH

Zone humide



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

www.smbgp.com

Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011
64053 Pau cedex 9

 05 59 02 76 26
 si.gavedepau@heliantis.net